



RECUPERATEUR AERIEN D'EAU DE PLUIE

CONVENTION

Entre

**Communauté de Communes du Pays Orne Moselle
34 Grand' Rue
57120 ROMBAS**

Et

Madame, Monsieur

Adresse.....

Téléphone.....

I. Objet :

Versement d'une subvention pour l'achat de **système aérien de récupération des eaux de pluie** conformément à la délibération du 12 décembre 2011.

II. Les engagements

La communauté de communes du Pays Orne Moselle participe financièrement à ce dispositif. En contrepartie, l'usager s'engage à :

- Installer la totalité du kit de récupération des eaux en façade non visible du domaine public sauf s'il s'agit d'un élément décoratif.
- L'utiliser conformément aux préconisations techniques, et pour des usages particuliers (arrosage, lavage de véhicules...)
- S'attacher à réduire sa consommation en eau potable.

III. Critères d'attribution de l'aide

- Bénéficiaires de l'aide : particuliers

- Type de contenant : collecteur aérien norme CE avec système de raccordement aux descentes des habitations. La cuve doit avoir un volume minimal de 300 litres

IV. Montant de la subvention :

La Communauté de Communes du Pays Orne Moselle accorde une subvention égale à **50% du prix d'achat TTC** d'un récupérateur d'eau de pluie, accessoires, livraison et pose compris.

Le coût d'achat doit être compris entre 100 et 250 €.

Une subvention sera limitée à l'achat **d'un seul dispositif par foyer**, quelque soit la durée de validité de cette délibération communautaire. Ce dernier point exclut de fait les particuliers ayant déjà perçu une telle subvention.

V. Versement de la subvention :

Le versement de la subvention est conditionné par l'envoi à la Communauté de Communes :

- De la **présente convention dûment complétée et signée** par le particulier
- De la facture ou du ticket de caisse (les bons de commande sont exclus) relatif à l'achat faisant clairement apparaître qu'il s'agit d'un récupérateur aérien d'eau de pluie ou d'une cuve pour cet usage,
- D'un **RIB**.
- La domiciliation du demandeur sera contrôlée par la collectivité (joindre justificatif au nom du signataire de la convention).
- De photographies : avant / après la pose.

De plus, le pétitionnaire atteste sur l'honneur qu'il n'a déjà bénéficié de la subvention.

Le particulier recevra en retour l'avis du Président de la Communauté de Communes l'informant du montant de la subvention qui lui sera versée ou des raisons du rejet de la demande le cas échéant.

Convention pour l'achat d'un récupérateur aérien d'eau de pluie

Je soussigné, Madame, Monsieur.....
Demeurant
Dans la commune de :

Déclare avoir pris connaissance des termes de la convention pour le bénéfice de la subvention pour l'achat d'un système aérien de récupération des eaux de pluie.

En outre, j'atteste sur l'honneur ne pas avoir déjà bénéficié de cette subvention.

A, le.....

Signature

Le Président, vues les pièces fournies, en application de la délibération du 12 décembre 2011.

Accorde à Madame, Monsieur
la somme de.....euros (..... €) au titre de l'achat
d'un système aérien de récupération des eaux de pluie.

Rejette la demande :
Motif :.....
.....

Rombas, le

Le Président

Lionel FOURNIER